

MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2026-02

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 janvier 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le dix-neuf janvier à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Gary Leroux, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 15

Nombre de Membres présents : 11

Nombre de Membres Votants : 12

Date de la Convocation : 15/01/2026

Présents : M. Gary LEROUX, M. Patrick VERNOUX, Mme Sandra PENIN, M. Jérôme CHAVANEL, Mme Annick FALCAND, Mme Dominique MICHEL, M. Christophe TRIPOZ, Mme Nathalie AUPOIL-DANTHON, M. Vincent GUICHARDAN, Mme Florence PIRAT et Mme Laurie PASCAL.

Excusés : M. Sylvain BELFIS (ayant donné procuration à Vincent Guichardan), M. Franck BOUVARD, Mme Sandra RUCH et M. Bruno BOURY,

Secrétaire de séance : M. Patrick Vernoux

OUVERTURE DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2026

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, conformément à l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En 2025, le montant des dépenses d'investissement du budget principal de la commune (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts » et écritures d'ordre) s'est élevé à 1 311 884.00 €

La commune a donc la possibilité d'ouvrir son budget à hauteur de 25% de ce montant soit 327 971.00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AFFECTE les crédits suivants avant le vote du budget principal 2026 de la commune aux opérations d'investissement ci-dessous :

Délibération certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le 20/01/2026
Publiée le 20/01/2026

Le Maire,
G LEROUX

Accusé de réception en préfecture
001-210102299-20260119-2026-02-DE
Date de télétransmission : 20/01/2026
Date de réception préfecture : 20/01/2026

MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2026-02

Dépenses d'investissement		Demande d'ouverture de crédits
Op 017 Cpte 2188	Salle d'animation Autres Immobilisations corporelles	1 000.00 €
Op 100 Cpte 2135	Matériels pompiers Installations générales, agencements aménagement de construction	5 000.00 €
Op 55 Cpte 202	PLU Révision des documents d'urbanisme	16 000.00 €
Op 39 Cpte 2135	Bâtiments communaux Installations générales, agencements aménagement de construction	5 000.00 €

DIT que ces ouvertures de crédit seront reprises au budget primitif 2025 lors de son adoption.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Patick Vernoux



Le Maire,
Gary Leroux



Délibération certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le
Publiée le

Le Maire,
G LEROUX

Accusé de réception en préfecture
001-210102299-20260119-2026-02-DE
Date de télétransmission : 20/01/2026
Date de réception préfecture : 20/01/2026